

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

**XZ32AT06**

**REIHENDATENBLATT**

**AT06- VAR 10L Fûts acier**



We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.06.2025
2.0	13.10.2025	0000000000501878 30	Date de la première version publiée: 31.10.2023

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : XZ32AT06 REIHENDATENBLATT AT06- VAR 10L Fûts acier

Code du produit : 000000000050187830

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : J37W-D1WU-N00S-EJJQ

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Vaporisation  
Revêtements et produits connexes

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société:**

BASF Coatings France SAS  
Z.I de Breuil-Le-Sec, Rue André Pomme-  
ry  
60480 Breuil-Le-Sec  
France

**Adresse de contact:**

BASF Belgium Coordination Center  
Comm. V.  
Business Belux, Drève Richelle 161 E/F  
1410 Waterloo  
Belgium

Téléphone: +31 26 371 71 71  
adresse E-Mail: product-safety-benelux@basf.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons / Antigifcentrum  
+ 32 70 245 245  
Numéro d'urgence international:  
+49 180 2273-112

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

**XZ32AT06**

**REIHENDATENBLATT**

**AT06- VAR 10L Fûts acier**

**BASF**

We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.06.2025
2.0	13.10.2025	0000000000501878	Date de la première version publiée: 31.10.2023
		30	

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3  
Irritation cutanée, Catégorie 2  
Irritation oculaire, Catégorie 2  
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

H226: Liquide et vapeurs inflammables.  
H315: Provoque une irritation cutanée.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
H335: Peut irriter les voies respiratoires.  
  
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
  
H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger :

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
------	--

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

## XZ32AT06

### REIHENDATENBLATT

#### AT06- VAR 10L Fûts acier



We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.06.2025
2.0	13.10.2025	0000000000501878 30	Date de la première version publiée: 31.10.2023

P260	Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

#### Intervention:

P370 + P378	En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.
P391	Recueillir le produit répandu.

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

acétate de n-butyle  
hydrocarbures, C9, aromatiques  
xylène  
sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)  
sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle  
dilaurate de dibutylétain

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : résine polyester saturée  
résine acrylique  
solvant organique  
charges

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

**XZ32AT06**

## REIHENDATENBLATT

**AT06- VAR 10L Fûts acier**



We create chemistry

Version 2.0      Date de révision: 13.10.2025      Numéro de la FDS: 0000000000501878      Date de dernière parution: 30.06.2025  
30      Date de la première version publiée: 31.10.2023

### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
acétate de n-butyle	123-86-4 204-658-1 607-025-00-1 01-2119485493-29	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066	>= 25 - < 50
hydrocarbures, C9, aromatiques	128601-23-0 918-668-5 649-356-00-4 01-2119455851-35	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 10 - < 12,5
xylène	1330-20-7 215-535-7 601-022-00-9 01-2119488216-32	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) STOT RE 2; H373 (Reins, Foie, Système nerveux central) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412	>= 10 - < 12,5
heptan-2-one	110-43-0 203-767-1 606-024-00-3 01-2119902391-49	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)  Estimation de la toxicité aiguë	>= 3 - < 5

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

**XZ32AT06**

**REIHENDATENBLATT**

**AT06- VAR 10L Fûts acier**



We create chemistry

Version 2.0      Date de révision: 13.10.2025      Numéro de la FDS: 0000000000501878 30      Date de dernière parution: 30.06.2025      Date de la première version publiée: 31.10.2023

		Toxicité aiguë par voie orale: 1.600 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (vapeur): 16,7 mg/l	
acétate de 1-méthoxy-2-propyle	108-65-6 203-603-9 607-195-00-7 01-2119475791-29	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)	>= 2 - < 2,5
sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)	41556-26-7 255-437-1	Skin Sens. 1A; H317 Repr. 2; H361f Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 2 - < 2,5
éthylbenzène	100-41-4 202-849-4 601-023-00-4 01-2119489370-35	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 4; H332 STOT RE 2; H373 (Système acoustique) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2
sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	82919-37-7 280-060-4	Skin Sens. 1A; H317 Repr. 2; H361f Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 0,3 - < 0,5
dilaurate de dibutylétain	77-58-7 201-039-8 050-030-00-3	Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Muta. 2; H341 Repr. 1B; H360FD STOT SE 1; H370 (thymus) STOT RE 1; H372 (Système immunitaire) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 0,1 - < 0,2

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

**XZ32AT06**

**REIHENDATENBLATT**

**AT06- VAR 10L Fûts acier**



We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.06.2025
2.0	13.10.2025	0000000000501878	Date de la première version publiée: 31.10.2023
		30	

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable.  
En cas de doute, ou si les symptômes persistent, faire appel à un médecin.
- En cas d'inhalation : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.  
Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.  
Appeler immédiatement un médecin.  
Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.
- En cas d'ingestion : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
Ne PAS faire vomir.  
Rincer la bouche.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11.
- Risques : En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons.  
En cas d'aspiration (p.ex. lors du vomissement) danger d'œdème/ou de pneumonie.
- Provoque une irritation cutanée.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
Peut irriter les voies respiratoires.  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

**XZ32AT06**

**REIHENDATENBLATT**

**AT06- VAR 10L Fûts acier**



We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.06.2025
2.0	13.10.2025	0000000000501878 30	Date de la première version publiée: 31.10.2023

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.  
Pas d'antidote spécifique connu.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Pulvérisateur d'eau  
Poudre sèche  
Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : La combustion produira une fumée dense et noire contenant des produits de combustion dangereux (voir chapitre 10).

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Il se peut qu'un appareil respiratoire approprié soit nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter de respirer les vapeurs.  
Pour le personnel non urgentiste:  
Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.  
Garder à l'écart des sources d'inflammation.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

**XZ32AT06**

**REIHENDATENBLATT**

**AT06- VAR 10L Fûts acier**



We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.06.2025
2.0	13.10.2025	0000000000501878	Date de la première version publiée: 31.10.2023
		30	

Pour les intervenants d'urgence:  
Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.  
Éviter la pénétration dans le sous-sol.  
Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13).  
Assurer une ventilation adéquate.

## 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

# RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

## 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.  
Ne pas réintroduire les quantités résiduelles dans les récipients de stockage.  
Il est interdit de fumer, manger et boire dans les zones d'application. Se reporter à la rubrique 8 pour en savoir plus sur la protection personnelle. Se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail.  
Lorsque les opérateurs, pour pulvériser ou non, doivent travailler à l'intérieur de la cabine de pulvérisation, il est peu probable que la ventilation soit suffisante pour contrôler les particules et les vapeurs de solvant dans tous les cas. Dans de telles circonstances, ils doivent porter un équipement de protection respiratoire pendant le processus de pulvérisation et ce jusqu'à ce que la concentration de particules et de vapeurs de solvant aie chuté sous le seuil d'exposition.

Le poste de travail devrait être équipé d'une douche de se-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

**XZ32AT06**

**REIHENDATENBLATT**

**AT06- VAR 10L Fûts acier**



We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	13.10.2025	0000000000501878	30.06.2025
		30	Date de la première version publiée: 31.10.2023

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion :

cours et d'une douchette à yeux.  
Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.  
Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.  
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.  
Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Le produit peut se charger électrostatiquement: en cas de transvasement toujours relier les containers à la terre.  
N'utiliser que des tuyaux reliés à la terre. Le port de vêtements antistatiques y compris des chaussures est recommandé. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et se dispersent au niveau du sol. Les vapeurs en contact avec l'air peuvent provoquer une explosion.

Les mesures correspondantes de sécurité contre l'incendie doivent être respectées. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Mesures d'hygiène :

Retirer les vêtements souillés et les jeter en prenant des précautions. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage :

Eviter l'éclairage naturel direct. Fermer les conteneurs avec attention après ouverture et les stocker verticalement afin d'éviter des fuites. Défense de fumer. Pas d'admission pour le personnel non autorisé. Stocker uniquement dans des conteneurs réservés à ce produit. Respecter les étiquettes de mise en garde. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun :

Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

Matériel d'emballage :

Matière appropriée: acier au carbone (acier), étain (fer blanc)

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) :

D'autres informations sont contenues dans la Notice Technique.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

**XZ32AT06**

**REIHENDATENBLATT**

**AT06- VAR 10L Fûts acier**



We create chemistry

Version 2.0      Date de révision: 13.10.2025      Numéro de la FDS: 0000000000501878      Date de dernière parution: 30.06.2025  
30      Date de la première version publiée: 31.10.2023

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
acétate de n-butyle	123-86-4	STEL	150 ppm 723 mg/m <sup>3</sup>	2019/1831/EU
		Information supplémentaire: Indicatif		
		TWA	50 ppm 241 mg/m <sup>3</sup>	2019/1831/EU
		Information supplémentaire: Indicatif		
		VLE 8 hr	50 ppm 238 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL
		VLE 15 min	150 ppm 712 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL
xylène	1330-20-7	TWA	50 ppm 221 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
		Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif		
		STEL	100 ppm 442 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
		Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif		
		VLE 15 min	100 ppm 442 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL
		Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.		
		VLE 8 hr	50 ppm 221 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL
		Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.		
heptan-2-one	110-43-0	TWA	50 ppm 238 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
		Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif		
		STEL	100 ppm 475 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
		Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à		

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

**XZ32AT06**

**REIHENDATENBLATT**

**AT06- VAR 10L Fûts acier**



We create chemistry

Version 2.0      Date de révision: 13.10.2025      Numéro de la FDS: 0000000000501878      Date de dernière parution: 30.06.2025  
 30      Date de la première version publiée: 31.10.2023

		travers la peau, Indicatif		
		VLE 8 hr	50 ppm 238 mg/m3	BE OEL
	Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.			
		VLE 15 min	100 ppm 475 mg/m3	BE OEL
	Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.			
acétate de 1-méthoxy-2-propyle	108-65-6	STEL	100 ppm 550 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		TWA	50 ppm 275 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		VLE 8 hr	50 ppm 275 mg/m3	BE OEL
	Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.			
		VLE 15 min	100 ppm 550 mg/m3	BE OEL
	Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.			
éthylbenzène	100-41-4	TWA	100 ppm 442 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	200 ppm 884 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		VLE 8 hr	20 ppm 87 mg/m3	BE OEL
	Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de			

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

## XZ32AT06

### REIHENDATENBLATT

#### AT06- VAR 10L Fûts acier



We create chemistry

Version 2.0 Date de révision: 13.10.2025 Numéro de la FDS: 0000000000501878 Date de dernière parution: 30.06.2025 Date de la première version publiée: 31.10.2023

l'agent dans l'air.			
	VLE 15 min	125 ppm 551 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL
Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.			

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
3-éthoxypropionate d'éthyle	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	102 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	610 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	102 mg/cm <sup>2</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	610 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	24,2 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	72,6 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	1,2 mg/kg

#### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
3-éthoxypropionate d'éthyle	Station de traitement des eaux usées	50 mg/l
	Eau douce	0,061 mg/l
	Eau de mer	0,006 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,419 mg/kg
	Sédiment marin	0,042 mg/kg
	Sol	0,048 mg/kg

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate.

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Nécessaire en cas de risque de contact avec les yeux.

Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Protection des mains

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

**XZ32AT06**

**REIHENDATENBLATT**

**AT06- VAR 10L Fûts acier**



We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.06.2025
2.0	13.10.2025	0000000000501878 30	Date de la première version publiée: 31.10.2023

- Remarques :
- Porter des gants de protection. N'importe quel gant de protection contre les produits chimiques certifié selon la norme EN ISO 374-1 convient : par ex.  
Gants en nitrile - épaisseur : 0,35 mm  
De plus amples informations sur le temps de pénétration sont disponibles sur demande au fabricant de gants.  
Les données sont basées sur l'information fournie par le fabricant de gants, le fabricant de matière première ou selon les particularités des composés du produit.  
Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.  
Demander des informations sur la perméabilité des gants au fournisseur.  
Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.  
Protection préventive de la peau  
Matériaux adaptés pour le contact court terme (recommandé: minimum indice de protection 2, correspondant à une durée de perméation de > 30 min d'après EN ISO 374-1):  
Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN ISO 374-1):  
Matériaux adaptés pour la protection contre les projections (recommandé: minimum indice de protection 1, correspondant à une durée de perméation de > 10 min d'après EN ISO 374-1):
- Protection de la peau et du corps : vêtement de protection antistatique
- Le personnel devra porter des vêtements antistatiques, retardateurs de feu manufacturés en fibres naturelles et/ou en fibres synthétiques résistantes à la chaleur.
- Protection respiratoire : Appareils de protection respiratoires adéquats:  
Demi-masque avec filtre combiné de classe A1P2  
En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinai-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

**XZ32AT06**

**REIHENDATENBLATT**

**AT06- VAR 10L Fûts acier**



We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	13.10.2025	0000000000501878	30.06.2025
		30	Date de la première version publiée:
			31.10.2023

Mesures de protection : son de protection appropriées.  
Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.  
: Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.  
Les fontaines pour irrigation oculaire et les douches d'urgence doivent être d'accès facile.

Si ce n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs sous les limites d'exposition en milieu de travail, utiliser des respirateurs certifiés adéquats.

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.  
Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	liquide
Couleur	:	divers(e)
Odeur	:	type hydrocarbure
Point/ intervalle de fusion	:	non déterminé
Point/intervalle d'ébullition	:	non déterminé
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	non déterminé
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	> 35 g/m <sup>3</sup>
Point d'éclair	:	> 23 °C Méthode: ISO 3679
Température d'auto-inflammation	:	> 200 °C
Température de décomposi-	:	Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

**XZ32AT06**

## REIHENDATENBLATT

### AT06- VAR 10L Fûts acier



We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.06.2025
2.0	13.10.2025	0000000000501878	Date de la première version publiée: 31.10.2023
		30	

---

tion	:	stockage et la manipulation sont respectées.
pH	:	substance / du mélange est non-polaire / aprotique
Viscosité	:	
Viscosité, cinématique	:	411,6 mm <sup>2</sup> /s (23 °C)
	:	> 20,5 mm <sup>2</sup> /s (40 °C)
Temps d'écoulement	:	> 60 s à 23 °C
	:	Section transversale: 6 mm
	:	Méthode: ISO 2431
Solubilité(s)	:	
Hydrosolubilité	:	non déterminé
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable aux mélanges.
Pression de vapeur	:	non déterminé (20 °C)
	:	non déterminé (50 °C)
Densité	:	1,100 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)
Caractéristiques de la particule	:	
Taille des particules	:	La substance / le produit est commercialisé(e) ou utilisé(e) sous forme non solide ou sous forme de granulé.

#### 9.2 Autres informations

Explosifs	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.
Inflammabilité (liquides)	:	Liquide et vapeurs inflammables.
Combustibilité soutenue	:	Maintient la combustibilité: oui
Substances auto-échauffantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto-échauffant.
Taux de corrosion du métal	:	Non corrosif pour les métaux.
Miscibilité avec l'eau	:	non miscible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

**XZ32AT06**

**REIHENDATENBLATT**

**AT06- VAR 10L Fûts acier**



We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.06.2025
2.0	13.10.2025	0000000000501878	Date de la première version publiée: 31.10.2023
		30	

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter l'éclairage naturel direct.  
Chaleur, flammes et étincelles.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: Méthode de calcul

Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

**XZ32AT06**

**REIHENDATENBLATT**

**AT06- VAR 10L Fûts acier**



We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.06.2025
2.0	13.10.2025	0000000000501878	Date de la première version publiée: 31.10.2023
		30	

Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

#### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

#### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

##### **Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

##### **Sensibilisation respiratoire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

##### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

##### **Toxicité par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

#### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

##### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le rè-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

**XZ32AT06**

**REIHENDATENBLATT**

**AT06- VAR 10L Fûts acier**



We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.06.2025
2.0	13.10.2025	0000000000501878 30	Date de la première version publiée: 31.10.2023

glement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Donnée non disponible

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

**XZ32AT06**

**REIHENDATENBLATT**

**AT06- VAR 10L Fûts acier**



We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.06.2025
2.0	13.10.2025	0000000000501878	Date de la première version publiée: 31.10.2023
		30	

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- |                       |   |  |
|-----------------------|---|--|
| Produit               | : | Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.<br>Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées.   |
| Emballages contaminés | : | Les conteneurs qui ne sont pas correctement vidés doivent être éliminés conformément à la directive 2008/98/CE.<br><br>Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés. |
| Code des déchets      | : | 08 01 11, déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses  |

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- |      |   |         |
|------|---|---------|
| ADN  | : | UN 1263 |
| ADR  | : | UN 1263 |
| RID  | : | UN 1263 |
| IMDG | : | UN 1263 |
| IATA | : | UN 1263 |

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- |      |   |  |
|------|---|--|
| ADN  | : | PEINTURES  |
| ADR  | : | PEINTURES  |
| RID  | : | PEINTURES  |
| IMDG | : | PEINTURES<br>(SÉBACATE DE BIS(1,2,2,6,6-PENTAMÉTHYL-4-PIPÉRIDYLE)<br>, SOLVANT NAPHTA<br>) |
| IATA | : | PEINTURES  |

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

## XZ32AT06

### REIHENDATENBLATT

#### AT06- VAR 10L Fûts acier



We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.06.2025
2.0	13.10.2025	0000000000501878	Date de la première version publiée: 31.10.2023
		30	

	Classe	Risques subsidiaires
<b>ADN</b>	: 3	
<b>ADR</b>	: 3	
<b>RID</b>	: 3	
<b>IMDG</b>	: 3	
<b>IATA</b>	: 3	

#### 14.4 Groupe d'emballage

##### ADN

Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: F1
Numéro d'identification du danger	: 30
Étiquettes	: 3

##### ADR

Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: F1
Numéro d'identification du danger	: 30
Étiquettes	: 3
Code de restriction en tunnels	: (D/E)

##### RID

Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: F1
Numéro d'identification du danger	: 30
Étiquettes	: 3

##### IMDG

Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 3
EmS Code	: F-E, <u>S-E</u>

##### IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 366
Instruction d'emballage (LQ)	: Y344
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: Flammable Liquids

##### IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne)	: 355
--	-------

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

**XZ32AT06**

**REIHENDATENBLATT**

**AT06- VAR 10L Fûts acier**



We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.06.2025
2.0	13.10.2025	0000000000501878 30	Date de la première version publiée: 31.10.2023

Instruction d' emballage (LQ) : Y344  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Flammable liquid

## 14.5 Dangers pour l'environnement

### ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

### ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

### RID

Dangereux pour l'environnement : oui

### IMDG

Polluant marin : oui

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

## 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 75, 3, 20

Numéro sur la liste 3

Numéro sur la liste 30, 20

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupées : Non applicable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

**XZ32AT06**

**REIHENDATENBLATT**

**AT06- VAR 10L Fûts acier**



We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.06.2025
2.0	13.10.2025	0000000000501878	Date de la première version publiée: 31.10.2023
		30	

pantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Règlement (CE) N° 2024/590 relatif à des substances : Non applicable

qui appauvrissent la couche d'ozone

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants : Non applicable

organiques persistants (refonte)

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Non applicable  
(Annexe XIV)

P5c

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

E2 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

34 Produits dérivés du pétrole et carburants de substitution: a) essences et naphthes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris); d) fiouls lourds; e) carburants de substitution utilisés aux mêmes fins et présentant des propriétés similaires en termes d'inflammabilité et de dangers environnementaux que les produits visés aux points a) à d).

Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles et aux émissions de l'élevage (prévention et réduction intégrées de la pollution)

Contenu en composés organiques volatils (COV): 61,5 %

Contenu en composés organiques volatils (COV): 676,50 g/l  
contenu en COV sans eau

## Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglemen-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

**XZ32AT06**

**REIHENDATENBLATT**

**AT06- VAR 10L Fûts acier**



We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	13.10.2025	0000000000501878	30.06.2025
		30	Date de la première version publiée:
			31.10.2023

tations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Informations sur la Directive DecoPaint (2004/42/CE):

Sous-catégorie conformément à l'annexe IIB:

ne s'applique pas

Valeur limite pour la teneur max. en COV conformément à l'annexe IIB:

ne s'applique pas

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation pour une utilisation sûre a été réalisée pour le mélange et le résultat est documenté aux rubriques 7 et 8 de la FDS

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H225	: Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	: Liquide et vapeurs inflammables.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H304	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	: Nocif par contact cutané.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	: Nocif par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H336	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H341	: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H360FD	: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H361f	: Susceptible de nuire à la fertilité.
H370	: Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H372	: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

## XZ32AT06

### REIHENDATENBLATT

#### AT06- VAR 10L Fûts acier



We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.06.2025
2.0	13.10.2025	0000000000501878	Date de la première version publiée: 31.10.2023
		30	

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	: Danger par aspiration
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Muta.	: Mutagénicité sur les cellules germinales
Repr.	: Toxicité pour la reproduction
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2000/39/EC	: Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
2019/1831/EU	: Europe. Directive 2019/1831/UE de la Commission établissant une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
BE OEL	: Valeurs limites d'exposition professionnelle
2000/39/EC / TWA	: Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL	: Limite d'exposition à court terme
2019/1831/EU / TWA	: Valeurs limites - huit heures
2019/1831/EU / STEL	: Limite d'exposition à court terme
BE OEL / VLE 8 hr	: Valeur limite
BE OEL / VLE 15 min	: Valeur courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

**XZ32AT06**

**REIHENDATENBLATT**

**AT06- VAR 10L Fûts acier**



We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.06.2025
2.0	13.10.2025	0000000000501878	Date de la première version publiée: 31.10.2023
		30	

internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

## Information supplémentaire

Autres informations : Pour les systèmes multi-packs, se référer aux fiches de données de sécurité de chacun des composants  
Réservé aux utilisateurs professionnels.

### Classification du mélange:

Flam. Liq. 3	H226
Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
Skin Sens. 1	H317
STOT SE 3	H335
STOT SE 3	H336
STOT RE 2	H373
Aquatic Chronic 2	H411

### Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n°  
1907/2006, tel que modifié par le règle-  
ment de la Commission (UE) 2020/878.

**XZ32AT06**

**REIHENDATENBLATT**

**AT06- VAR 10L Fûts acier**



We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.06.2025
2.0	13.10.2025	000000000501878 30	Date de la première version publiée: 31.10.2023

---

BE / FR